

Brochure technique

Examen de l'habitat à des fins de prévention des chutes dans les ménages privés



Introduction

L'allongement de l'espérance de vie au cours des dernières décennies va de pair avec le vieillissement de la population. Les seniors souhaitent, pour la plupart, vivre chez eux et rester autonomes le plus longtemps possible. Or, une chute met souvent un coup d'arrêt à leur autonomie. Chaque année, en Suisse, quelque 80 000 personnes de plus de 65 ans font une chute qui occasionne des blessures parfois graves, voire mortelles. Nombre de ces accidents se produisent dans un environnement familial, donc aussi à domicile. Un habitat sûr peut pourtant largement contribuer à prévenir les chutes.

Actif dans le domaine de l'ergothérapie, de la physiothérapie ou des services d'aide et de soins à domicile, vous êtes en contact régulier avec des personnes âgées. Aidez-nous donc à éviter les chutes! La présente brochure et sa liste de contrôle vous permettront de passer au crible l'habitat de ces personnes afin de débusquer les éventuels dangers. La liste de contrôle convient tant aux appartements qu'aux maisons individuelles.

L'examen de l'habitat et les mesures qui en découlent font partie des nombreux aspects de la prévention des chutes. Le contrôle régulier de la vue et de l'adéquation des médicaments, l'alimentation et l'hydratation, l'entraînement de la force et de l'équilibre mais aussi le port de bonnes chaussures et l'utilisation d'aides à la marche sont tout aussi importants. Seule une prévention des chutes globale, qui prend en compte tous ces éléments, est promise au succès et apportera une contribution déterminante à l'autonomie des personnes âgées.

Cette brochure est le fruit d'un travail de collaboration entre le bpa et les professions impliquées dans le programme prioritaire «prévention des chutes» du bpa et le projet «Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées» de Promotion Santé Suisse. Elle s'adresse aux ergothérapeutes, aux physiothérapeutes ainsi qu'aux personnes actives dans l'aide et les soins à domicile. Il est possible de rendre accessibles à d'autres professions certaines parties de la liste de contrôle grâce à des formations des organisations impliquées.

A quoi sert la liste de contrôle?

La présente brochure explique la liste de contrôle détaillée relative à l'examen de l'habitat qui s'adresse aux ergothérapeutes, aux physiothérapeutes de même qu'aux personnes actives dans les services d'aide et de soins à domicile. Celle-ci traite uniquement d'aspects de l'habitat en lien avec les chutes, ce qui inclut le comportement du résident. Il est important d'évaluer si et dans quelle mesure celui-ci est capable d'effectuer les activités de la vie quotidienne (AVQ) et dans quel rayon il se déplace dans et hors de son domicile. Une estimation du risque de chute à domicile prenant en compte l'ensemble des aspects et les conseils visant à le réduire requièrent des connaissances et une expérience solides.

La liste de contrôle, complémentaire aux instruments existants spécifiques à chaque profession, peut être utilisée partiellement ou dans sa totalité. Elle ne porte pas sur les mesures thérapeutiques subséquentes. Celles-ci sont du ressort des spécialistes concernés.

Usage possible en ergothérapie

L'ergothérapie est un des éléments d'une intervention multiprofessionnelle destinée à éviter les chutes.

L'examen de l'habitat et les conseils dans ce domaine font partie des compétences de base de cette discipline. La prévention des chutes est une priorité dans le cadre de la réadaptation (neurologie, orthopédie, gériatrie), notamment.

Les connaissances ergothérapeutiques sur les interactions entre l'être humain, son environnement et ses actes sont utiles pour prévenir les chutes. L'ergothérapie vise à adapter tant la situation (environnement) que le comportement (la personne et ses actes).

La liste de contrôle présentée ici sert à examiner, sur place, l'habitat de patients ambulatoires ou provisoirement en milieu hospitalier. Elle débouche sur un entretien et des conseils. En complément, les interventions suivantes peuvent s'avérer pertinentes dans le cadre d'un traitement pluriel:

- détermination du risque de chute: anamnèse de la chute, peur de chuter, test de Tinetti (POMA), test Timed Up and Go, Chair Rise Test avec 5 répétitions, etc.
- détermination des performances lors de l'exécution des activités de la vie quotidienne (AVQ) et des mesures nécessaires centrées sur le patient: Canadian Occupational Performance Measure (COPM), Assessment of Motor and Process Skills (AMPS), Occupational Therapy Intervention Process Model (OTIPM), etc.
- adaptation de la situation, notamment conseils en matière de moyens auxiliaires et entraînement à leur utilisation
- changements comportementaux par l'adoption de stratégies d'évitement/de compensation; intégration d'exercices d'entraînement de la force, de l'équilibre et de la capacité à effectuer une double tâche (voir documentation technique 2.104 «Prévention des chutes: exercices d'entraînement» du bpa ou www.steppingon.com, p. ex.)

Usage possible par les organisations d'aide et de soins à domicile

L'évaluation des besoins par les services d'aide et de soins à domicile (instrument RAI-HC) révèle que la moitié environ des clients de ces organisations a un risque significatif de chute. Outre la détermination des facteurs de risque (p. ex. mobilité/motricité, médication, acuité visuelle, incontinence, etc.), il y a lieu de procéder à un examen soigneux de l'habitat. En effet, les différents espaces d'habitation peuvent être aménagés très diversement et présentent souvent des endroits dangereux qui peuvent donner lieu à des chutes ou à des faux pas.

C'est pourquoi il est recommandé d'examiner systématiquement, à l'aide de la liste de contrôle présentée ici, le domicile d'une personne âgée si celle-ci présente un risque de chute. Ce faisant, il est possible d'identifier les éventuelles mesures nécessaires et de conseiller la personne. Par la suite, le personnel des services d'aide et de soins à domicile peut sensibiliser les personnes âgées aux dangers dans l'habitat et planifier avec elles les améliorations à apporter.

Usage possible en physiothérapie

Les physiothérapeutes sont des spécialistes de la mobilité, de l'équilibre, de la coordination et de l'assurance du pas. Dans ce domaine également, la prévention des chutes prend toujours plus d'importance en raison de l'allongement de l'espérance de vie et du maintien plus long à domicile.

Selon la statistique, la fréquence des chutes augmente avec l'âge. Le traitement physiothérapeutique, surtout axé sur l'entraînement de la force, de l'équilibre et de la capacité à effectuer une double tâche, doit être complété par des interventions à d'autres niveaux. Ainsi, l'examen de la situation résidentielle et une activité de conseil en la matière font partie intégrante d'un traitement à domicile.

Pour pouvoir évaluer le risque de chute d'une personne âgée, il faut examiner son comportement, mais aussi soigneusement ses conditions et son cadre de vie, ce à quoi est destinée la liste de contrôle détaillée présentée dans cette brochure. Les résultats livrés par cet instrument sont ensuite discutés avec la personne avant leur mise en œuvre.

Les facteurs comportementaux, quant à eux, peuvent être examinés à l'aide de la brochure technique 2.249 «Physiothérapie et prévention des chutes» du bpa, qui présente les principaux tests permettant de déterminer le risque de chute.

Comment utiliser la liste de contrôle?

Objectifs de l'examen de l'habitat

- Les personnes âgées reconnaissent où des mesures destinées à éviter les chutes s'imposent dans leur habitat.
- Elles obtiennent des recommandations pour réduire leur risque de chute.
- Elles sont soutenues dans la mise en œuvre de ces recommandations au moyen de conseils.

Matériel requis

- Liste de contrôle imprimée (elle sert aussi de compte rendu)
- Double-mètre
- Matériel de démonstration: poignée, tapis antidérapant, bandes antidérapantes (pour la baignoire et les marches d'escalier), etc.
- Coordonnées de fournisseurs
- Appareil photo

Conditions

L'examen de l'habitat d'une personne âgée se fera au domicile et en la présence de celle-ci. La présence d'une personne de confiance est recommandée si la personne âgée le souhaite ou qu'elle présente des troubles cognitifs. La liste de contrôle est complétée pendant la visite et dans le cadre d'une discussion avec la personne âgée. Si nécessaire, on demandera à la personne d'effectuer certaines actions (p.ex. sortir du lit, vider la boîte à lettres) dans le but de mieux pouvoir évaluer son comportement.

L'examen de l'habitat nécessite une à deux heures, conseils compris.

Marche à suivre

- Traiter seulement les points qui s'appliquent. Tracer les autres.
- Au terme de la visite et de la discussion, recommander des adaptations et les discuter avec la personne âgée.
- Fixer des priorités avec la personne âgée et planifier la suite à donner (démarche centrée sur la personne âgée).
- Déterminer qui s'occupe de quoi.
- Définir avec la personne âgée qui reçoit quelles informations de la part de qui (proches, médecin de famille, service d'aide et de soins à domicile, gérance, propriétaire du logement, etc.).
- Remettre ou transmettre les coordonnées nécessaires aux personnes chargées de l'exécution.
- Se demander à qui les informations sont transmises: attention à la protection des données!

Informations d'ordre général sur la situation de la personne âgée

- **Habitat:** la personne habite-t-elle une maison individuelle ou un appartement/duplex? Est-elle locataire ou propriétaire?
- **Situation sociale:** la personne vit-elle seule? A-t-elle des contacts avec sa famille, ses voisins, des amis?
- **Prestations d'assistance:** la personne a-t-elle besoin d'aide (service d'aide et de soins à domicile, famille, service de livraison des repas, etc.) pour effectuer les AVQ?
- **Déplacements à l'intérieur du domicile:** dans quel rayon la personne se déplace-t-elle dans sa maison/son appartement? Quelles pièces utilise-t-elle?
- **Déplacements hors du domicile:** dans quel rayon la personne se déplace-t-elle hors de sa maison/de son appartement? Où fait-elle ses courses? A-t-elle un jardin? Où se déroulent les contacts sociaux? Que fait-elle de ses loisirs? A-t-elle des hobbies?
- **Chaussures:** quelles chaussures la personne porte-t-elle à l'intérieur? Et à l'extérieur? Quelles chaussures porte-t-elle selon les différentes conditions météorologiques?
- **Moyens auxiliaires:** quels moyens auxiliaires (p. ex. aide à la marche, poignées) la personne utilise-t-elle?

- **Acuité visuelle:** la personne porte-t-elle des lunettes? A quand remonte le dernier contrôle pour savoir si elles conviennent encore?
- **Animaux domestiques:** la personne a-t-elle des animaux domestiques? Leur présence et/ou les soins qu'ils nécessitent constituent-ils un risque de chute pour la personne?
- **Situation financière:** la personne a-t-elle les moyens de faire les éventuelles adaptations nécessaires?

La présence d'une personne de confiance est souhaitable. Cette situation est plus agréable pour la personne âgée et l'appréciation par une tierce personne peut livrer de précieuses informations, car les autoévaluations ont tendance à être trop positives.

Situation en cas d'urgence

- La personne a-t-elle fait installer un système d'appel d'urgence?
- Des numéros à contacter en cas d'urgence ont-ils été enregistrés sur le téléphone?
- Quelqu'un dispose-t-il d'un double des clés, p. ex. un voisin?
- Est-il possible d'accéder au domicile de la personne la nuit?



Liste de contrôle à utiliser pour les ménages privés

Elle contient des questions détaillées sur les différents espaces de l'habitat: accès, entrée, cuisine, chambre à cou-

cher, séjour et salle de bains. D'autres espaces comme la cave, la buanderie, le garage, le grenier, la terrasse/le balcon ou le jardin peuvent être traités dans la partie vide prévue à cet effet.

Examen de l'habitat à des fins de prévention des chutes

Liste de contrôle à utiliser pour les ménages privés

1. Aspects d'ordre général
Ces points sont à examiner pour chaque pièce du logement utilisée par la personne âgée. Cochez la case correspondante si une mesure s'avère nécessaire. Vous pourrez noter vos remarques et les mesures à prendre dans les parties consacrées à chaque espace de l'habitat (points 2 à 8).

Portes des pièces	Entrée	Cuisine	Chambre à coucher	Séjour	Salle de bains		
La personne peut-elle ouvrir les portes même si elle utilise une aide à la marche?	<input type="checkbox"/>						
Sont-elles assez larges pour que la personne, si elle utilise une aide à la marche, les passe en toute sécurité, sans être gênée?	<input type="checkbox"/>						
Seuils							
La porte de la pièce a-t-elle un seuil?	<input type="checkbox"/>						
La personne peut-elle le franchir de manière autonome?	<input type="checkbox"/>						
Une rampe permet-elle de franchir le seuil?	<input type="checkbox"/>						
Eclairage							
La personne peut-elle actionner aisément l'interrupteur lorsqu'elle pénètre ou avant de pénétrer dans la pièce?	<input type="checkbox"/>						
L'éclairage de toutes les pièces principales est-il assez lumineux pour que la personne qui procède à l'examen puisse, p. ex., y lire un journal?	<input type="checkbox"/>						
Si l'éclairage lumineux a été mesuré avec un luxmètre: est-il d'au moins 500 lx pour les pièces principales? (Informations pour un bon éclairage: www.ucba.ch > Nos prestations > Moyens auxiliaires optiques / Basse Vision)	<input type="checkbox"/>						
Espaces de passage / de mouvement							
La personne peut-elle traverser la pièce même avec une aide à la marche sans être gênée par des passages plus étroits (décorations, p. ex. vase posé sur le sol, ou meubles)?	<input type="checkbox"/>						
Revêtements de sol							
La personne risque-t-elle de glisser ou de trébucher sur les tapis, la moquette, le parquet ou le carrelage? Les tapis sont-ils maintenus en place par du ruban adhésif ou sont-ils pourvus d'un sous-tapis antidérapant?	<input type="checkbox"/>						
Mobilier							
Le mobilier (tables, chaises, fauteuils, bibliothèque, etc.) est-il stable, de sorte que la personne puisse s'appuyer dessus en toute sécurité? Est-il possible de bloquer les roulettes des meubles qui en sont pourvus?	<input type="checkbox"/>						
L'assise des chaises et des fauteuils est-elle assez haute et ferme pour que la personne puisse se relever de manière autonome?	<input type="checkbox"/>						
Y a-t-il un siège avec des accoudoirs?	<input type="checkbox"/>						

	Cage d'escalier	Dans le logement	Cave	Jardin	
...?	<input type="checkbox"/>				
...er?	<input type="checkbox"/>				
...ai, etc.)?	<input type="checkbox"/>				
...e (clair sur sombre/	<input type="checkbox"/>				
...rche d'une longueur	<input type="checkbox"/>				
...rches?	<input type="checkbox"/>				
...ffisante? (la main courante)	<input type="checkbox"/>				

Oui	Non	Remarques / mesures à prendre

La feuille d'informations générales et la liste de contrôle peuvent être téléchargées sur les sites suivants:
www.preventionchutes.bpa.ch, www.ergotherapie.ch,
www.ligues-rhumatisme.ch, www.physioswiss.ch,
www.spitex.ch

Contenu de la liste de contrôle

La liste de contrôle traite des aspects suivants:

1. Aspects d'ordre général

Ces points sont à examiner pour chaque pièce du logement utilisée par la personne âgée.

Portes des pièces

- La personne peut-elle ouvrir les portes même si elle utilise une aide à la marche?
- Sont-elles assez larges pour que la personne, si elle utilise une aide à la marche, les passe en toute sécurité, sans être gênée?

Seuils

- La porte de la pièce a-t-elle un seuil?
- La personne peut-elle le franchir de manière autonome?
- Une rampe permet-elle de franchir le seuil?

Eclairage

- La personne peut-elle actionner aisément l'interrupteur lorsqu'elle pénètre ou avant de pénétrer dans la pièce?
- L'éclairage de toutes les pièces principales est-il assez lumineux pour que la personne qui procède à l'examen puisse, p. ex., y lire un journal?
- Si l'éclairage lumineux a été mesuré avec un luxmètre: est-il d'au moins 500 lx pour les pièces principales?

Espaces de passage / de mouvement

- La personne peut-elle traverser la pièce même avec une aide à la marche sans être gênée par des passages plus étroits (décorations, p. ex. vase posé sur le sol, ou meubles)?

Revêtements de sol

- La personne risque-t-elle de glisser ou de trébucher sur les tapis, la moquette, le parquet ou le carrelage? Les tapis sont-ils maintenus en place par du ruban adhésif ou sont-ils pourvus d'un sous-tapis antidérapant?

Mobilier

- Le mobilier (tables, chaises, fauteuils, bibliothèque, etc.) est-il stable, de sorte que la personne puisse s'appuyer dessus en toute sécurité? Est-il possible de bloquer les roulettes des meubles qui en sont pourvus?
- L'assise des chaises et des fauteuils est-elle assez haute et ferme pour que la personne puisse se relever de manière autonome?
- Y a-t-il un siège avec des accoudoirs?

Câbles

- Les câbles électriques sont-ils attachés ensemble et posés le long des murs?
- Y a-t-il dans la pièce un interrupteur accessible aisément et sans se baisser?

Escaliers (tous ceux qui sont utilisés, même l'escalier menant à la cave)

- L'escalier est-il libre de tout obstacle (vieux papier, plantes, chaussures, balai, etc.)?
- Les arêtes des marches sont-elles antidérapantes et signalées par contraste (clair sur sombre/sombre sur clair)?
- L'escalier a-t-il une main courante qui dépasse la première et la dernière marche d'une longueur équivalant à une profondeur de marche?
 - D'un côté?
 - Des deux?
- Toutes les marches sont-elles dans un état irréprochable?
- Le tapis au bas de l'escalier est-il antidérapant et à fleur?
- Le tapis d'escalier/passage d'escalier est-il bien plat et fixé fermement aux marches?
- La profondeur des marches (surtout pour les escaliers en colimaçon) est-elle suffisante? Elle devrait être d'au moins 26 cm sur la ligne de foulée (soit à environ 40 cm de la main courante) et de 12 cm au minimum au collet (c.-à-d. au point le plus étroit de la marche).

Pour les points qui suivent, la réponse aux questions est oui ou non. Il est par ailleurs possible de noter une remarque ou une éventuelle mesure à prendre.

2. Accès au domicile

- Les voies d'accès (escaliers y compris) sont-elles nettoyées régulièrement pour enlever les feuilles mortes, la neige et le verglas?
- Y a-t-il un escalier devant la porte d'entrée?
- La personne peut-elle emprunter l'escalier de manière autonome et en toute sécurité?
- Y a-t-il une rampe ou un autre accès au domicile qui permet d'éviter l'escalier?
- L'éclairage de l'accès au domicile et de l'entrée s'enclenche-t-il grâce à un détecteur de mouvement ou de présence?
- En cas d'enclenchement automatique de l'éclairage de la cage d'escalier, de l'accès au domicile et de l'entrée: la minuterie est-elle réglée pour que la personne parvienne à son domicile même en se déplaçant lentement?
- Y a-t-il des mains courantes au niveau des escaliers d'accès ou des endroits où se trouvent des marches ou des paliers?
 - D'un côté?
 - Des deux?
- Le domicile est-il équipé d'un interphone et/ou d'un système d'ouverture de la porte à distance?
- La boîte à lettres est-elle bien accessible depuis le domicile?
- Se trouve-t-elle à une hauteur bien accessible permettant à la personne de retirer aisément le courrier?
- La porte d'accès est-elle assez large pour que la personne, si elle utilise une aide à la marche, la passe en toute sécurité, sans être gênée?

- Si nécessaire, la personne peut-elle aussi ouvrir la porte à l'aide d'une seule main?
- Le paillason dans l'entrée est-il à fleur?
- Y a-t-il un ascenseur?
- L'ascenseur a-t-il un bouton qui permet d'être relié directement à une centrale d'appel d'urgence?

3. Entrée du domicile, corridor

- Les aspects d'ordre général (portes, seuils, éclairage, mobilier, tapis, revêtement de sol, etc.) ont-ils été pris en compte?
- Les AVQ peuvent-elles être effectuées en toute sécurité?
- Les objets d'usage courant sont-ils aisément accessibles?
- Y a-t-il des surfaces sur lesquelles il est possible de déposer des objets?

4. Cuisine

- Les aspects d'ordre général (portes, seuils, éclairage, mobilier, tapis, revêtement de sol, etc.) ont-ils été pris en compte?
- Le réfrigérateur et le four se trouvent-ils à la hauteur des yeux de la personne?
- Les armoires et les plans de travail sont-ils aisément accessibles et bien éclairés?
- Y a-t-il une prise électrique à hauteur de travail?
- Les objets d'usage courant sont-ils aisément accessibles?
- Y a-t-il un escabeau stable à pieds en caoutchouc muni d'un garde-corps?
- Est-il possible de travailler en position assise?

5. Chambre à coucher

- Les aspects d'ordre général (portes, seuils, éclairage, mobilier, tapis, revêtement de sol, etc.) ont-ils été pris en compte?

- Le lit est-il à la bonne hauteur pour la personne et le matelas est-il assez dur pour permettre à la personne de sortir du lit?
- Les descentes de lit sont-elles antidérapantes?
- L'éclairage peut-il être actionné depuis le lit?
- La personne allume-t-elle la lumière la nuit quand elle va aux toilettes? Y a-t-il une veilleuse?
- Le téléphone est-il accessible depuis le lit?
- Le dispositif (interrupteur, manivelle) permettant d'actionner les stores/volets roulants est-il aisément accessible et d'usage facile?

6. Séjour

- Les aspects d'ordre général (portes, seuils, éclairage, mobilier, tapis, revêtement de sol, etc.) ont-ils été pris en compte?
- Les télécommandes et les appareils électroniques (radio, chaîne hi-fi, télévision, etc.) sont-ils aisément accessibles et d'usage facile?

7. Salle de bains, douche, toilettes

- Les aspects d'ordre général (portes, seuils, éclairage, mobilier, tapis, revêtement de sol, etc.) ont-ils été pris en compte?
- La porte peut-elle être déverrouillée de l'extérieur et s'ouvre-t-elle vers l'extérieur?
- Y a-t-il une descente de douche/bain antidérapante?
- Y a-t-il des bandes ou un tapis antidérapants dans la douche/baignoire?
- Y a-t-il des poignées dans un état irréprochable permettant à la personne d'entrer/de sortir de la douche/baignoire?
- Y a-t-il un siège dans la douche et à côté du lavabo?
- La personne peut-elle entrer/sortir de la douche/baignoire en toute sécurité?

- La serviette de bain est-elle aisément accessible depuis la douche/baignoire?
- Y a-t-il des poignées dans un état irréprochable permettant à la personne de s'asseoir sur les toilettes et de se relever?
- La personne peut-elle s'asseoir sur les toilettes et se relever sans aide ou en utilisant les poignées ou le rehausseur de toilettes?
- Le papier toilettes et le poussoir de la chasse d'eau sont-ils aisément accessibles?

8. Autres espaces de l'habitat

Le bpa. Pour votre sécurité.

Le bpa est le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Il a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Grâce à la recherche, il établit les bases scientifiques sur lesquelles reposent l'ensemble de ses activités. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers.

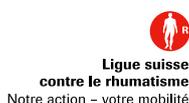
Pour en savoir plus

Le bpa vous recommande aussi ses publications suivantes:

- 2.005 Portes et portails (brochure technique)
- 2.006 Le verre dans l'architecture (brochure technique)
- 2.007 Escaliers (brochure technique)
- 2.019 Bains publics (documentation)
- 2.027 Revêtements de sol (documentation)
- 2.032 Revêtements de sol (liste d'exigences)
- 2.034 Sécurité dans l'habitat: sélection d'aspects juridiques concernant les mesures de construction destinées à prévenir les chutes dans les habitations (documentation)

Les publications du bpa peuvent être commandées gratuitement ou téléchargées au format PDF sur www.bpa.ch.

Partenaires



En collaboration avec
des cantons

Impressum

Responsable du projet: Barbara Pfenninger (bpa)

Equipe du projet: Ruth Walter (Association Suisse des Ergothérapeutes), Pia Fankhauser (physioswiss), Barbara Zindel (Ligue suisse contre le rhumatisme), Ruth Weber-Zeller (Spitex Verband SG|AR|AI), Andy Biedermann (Via)

© bpa 2015, utilisation souhaitée avec mention de la source; imprimé sur papier FSC

Feuille d'informations générales

Informations sur la personne

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Tél.: _____

Nom et fonction de la personne procédant à l'examen: _____

Autres personnes présentes; leur fonction: _____

Date de l'examen: _____

Document à l'intention de: _____

Informations / remarques d'ordre général sur la situation de la personne

Habitat:

Appartement; étage: _____ Maison individuelle _____

Autres: _____

Locataire _____ Propriétaire _____

La personne vit: _____ seule avec: _____

Situation sociale:

Situation financière:

Perception de: _____ allocation pour impotent _____ rente d'invalidité _____

_____ prestations complémentaires _____ autres: _____

Mesures à prendre: _____

Aide à l'exécution des AVQ:

- Service d'aide et de soins à domicile Livraison de repas Aide-ménagère
 Proches Voisins Autres:

Mesures à prendre:

Déplacements à l'intérieur du domicile:

Chaussures d'intérieur: _____ Mesures à prendre: _____

Animaux domestiques: _____ Mesures à prendre: _____

Déplacements hors du domicile:

Chaussures pour l'extérieur: _____ Mesures à prendre: _____

Moyens auxiliaires disponibles et utilisés: _____ Mesures à prendre: _____

Lunettes:

- Lunettes de lecture Lunettes à verres progressifs Autres:

Mesures à prendre: _____

Système d'appel d'urgence:

Disponible; produit/fournisseur: _____

Inexistant Nécessaire? Oui Non

Clés; accès au domicile la nuit:

Accès garanti; double des clés chez: _____ Accès non garanti

Autre: _____ Mesures à prendre: _____

Recommandations, conclusion, suite à donner

© bpa 2015, utilisation souhaitée avec mention de la source

Câbles						
Les câbles électriques sont-ils attachés ensemble et posés le long des murs?	<input type="checkbox"/>					
Y a-t-il dans la pièce un interrupteur accessible aisément et sans se baisser?	<input type="checkbox"/>					

Escaliers	Cage d'escalier	Dans le logement	Cave	Jardin	
L'escalier est-il libre de tout obstacle (vieux papier, plantes, chaussures, balai, etc.)?	<input type="checkbox"/>				
Les arêtes des marches sont-elles antidérapantes et signalées par contraste (clair sur sombre / sombre sur clair)?	<input type="checkbox"/>				
L'escalier a-t-il une main courante qui dépasse la première et la dernière marche d'une longueur équivalant à une profondeur de marche? D'un côté ou des deux?	<input type="checkbox"/>				
Toutes les marches sont-elles dans un état irréprochable?	<input type="checkbox"/>				
Le tapis au bas de l'escalier est-il antidérapant et à fleur?	<input type="checkbox"/>				
Le tapis d'escalier/passage d'escalier est-il bien plat et fixé fermement aux marches?	<input type="checkbox"/>				
La profondeur des marches (surtout pour les escaliers en colimaçon) est-elle suffisante? Elle devrait être d'au moins 26 cm sur la ligne de foulée (soit à environ 40 cm de la main courante) et de 12 cm au minimum au collet (c.-à-d. au point le plus étroit de la marche).	<input type="checkbox"/>				

2. Accès au domicile

	Oui	Non	Remarques / mesures à prendre
Les voies d'accès (escaliers y compris) sont-elles nettoyées régulièrement pour enlever les feuilles mortes, la neige et le verglas?			
Y a-t-il un escalier devant la porte d'entrée?			
La personne peut-elle emprunter l'escalier de manière autonome et en toute sécurité?			
Y a-t-il une rampe ou un autre accès au domicile qui permet d'éviter l'escalier?			
L'éclairage de l'accès au domicile et de l'entrée s'enclenche-t-il grâce à un détecteur de mouvement ou de présence?			
En cas d'enclenchement automatique de l'éclairage de la cage d'escalier, de l'accès au domicile et de l'entrée: la minuterie est-elle réglée pour que la personne parvienne à son domicile même en se déplaçant lentement?			
Y a-t-il des mains courantes au niveau des escaliers d'accès ou des endroits où se trouvent des marches ou des paliers? D'un côté ou des deux?			
Le domicile est-il équipé d'un interphone et /ou d'un système d'ouverture de la porte à distance?			
La boîte à lettres est-elle bien accessible depuis le domicile?			
Se trouve-t-elle à une hauteur bien accessible permettant à la personne de retirer aisément le courrier?			
La porte d'accès est-elle assez large pour que la personne, si elle utilise une aide à la marche, la passe en toute sécurité, sans être gênée?			
Si nécessaire, la personne peut-elle aussi ouvrir la porte à l'aide d'une seule main?			

	Oui	Non	Remarques / mesures à prendre
Le paillason dans l'entrée est-il à fleur?			
Y a-t-il un ascenseur?			
L'ascenseur a-t-il un bouton qui permet d'être relié directement à une centrale d'appel d'urgence?			

3. Entrée du domicile, corridor

	Oui	Non	Remarques / mesures à prendre
Les aspects d'ordre général (portes, seuils, éclairage, mobilier, tapis, revêtement de sol, etc.; voir point 1) ont-ils été pris en compte?			
Les activités de la vie quotidienne (p.ex. mettre / enlever ses chaussures et sa veste) peuvent-elles être effectuées en toute sécurité?			
Les objets d'usage courant sont-ils aisément accessibles?			
Y a-t-il des surfaces sur lesquelles il est possible de déposer des objets?			

4. Cuisine

	Oui	Non	Remarques / mesures à prendre
Les aspects d'ordre général (portes, seuils, éclairage, mobilier, tapis, revêtement de sol, etc.; voir point 1) ont-ils été pris en compte?			
Le réfrigérateur et le four se trouvent-ils à la hauteur des yeux de la personne?			
Les armoires et les plans de travail sont-ils aisément accessibles et bien éclairés?			
Y a-t-il une prise électrique à hauteur de travail?			
Les objets d'usage courant sont-ils aisément accessibles?			
Y a-t-il un escabeau stable à pieds en caoutchouc muni d'un garde-corps?			
Est-il possible de travailler en position assise?			

5. Chambre à coucher

	Oui	Non	Remarques / mesures à prendre
Les aspects d'ordre général (portes, seuils, éclairage, mobilier, tapis, revêtement de sol, etc.; voir point 1) ont-ils été pris en compte?			
Le lit est-il à la bonne hauteur pour la personne et le matelas est-il assez dur pour permettre à la personne de sortir du lit?			
Les descentes de lit sont-elles antidérapantes?			
L'éclairage peut-il être actionné depuis le lit?			

	Oui	Non	Remarques / mesures à prendre
La personne allume-t-elle la lumière la nuit quand elle va aux toilettes?			
Y a-t-il une veilleuse?			
Le téléphone est-il accessible depuis le lit?			
Le dispositif (interrupteur, manivelle) permettant d'actionner les stores / volets roulants est-il aisément accessible et d'usage facile?			

6. Séjour

	Oui	Non	Remarques / mesures à prendre
Les aspects d'ordre général (portes, seuils, éclairage, mobilier, tapis, revêtement de sol, etc.; voir point 1) ont-ils été pris en compte?			
Les télécommandes et les appareils électroniques (radio, chaîne hi-fi, télévision, etc.) sont-ils aisément accessibles et d'usage facile?			

7. Salle de bains, douche, toilettes

	Oui	Non	Remarques / mesures à prendre
Les aspects d'ordre général (portes, seuils, éclairage, mobilier, tapis, revêtement de sol, etc.; voir point 1) ont-ils été pris en compte?			
La porte peut-elle être déverrouillée de l'extérieur et s'ouvre-t-elle vers l'extérieur?			
Y a-t-il une descente de douche / bain antidérapante?			
Y a-t-il des bandes ou un tapis antidérapants dans la douche / baignoire?			
Y a-t-il des poignées dans un état irréprochable permettant à la personne d'entrer / de sortir de la douche / baignoire?			
Y a-t-il un siège dans la douche et à côté du lavabo?			
La personne peut-elle entrer / sortir de la douche / baignoire en toute sécurité?			
La serviette de bain est-elle aisément accessible depuis la douche / baignoire?			
Y a-t-il des poignées dans un état irréprochable permettant à la personne de s'asseoir sur les toilettes et de se relever?			
La personne peut-elle s'asseoir sur les toilettes et se relever sans aide ou en utilisant les poignées ou le rehausseur de toilettes?			
Le papier toilettes et le poussoir de la chasse d'eau sont-ils aisément accessibles?			

